

Le vendredi 28 Septembre 2018

Comité Technique Local du Gard

Monsieur le président,

C'est le premier CTL depuis le tempête médiatique du doute présidentiel concernant la mise en place du Prélèvement à la source.

Techniquement, Solidaires Finances Publiques 30 n'est pas aussi sûr que l'on soit prêt à 100%.

Disons que l'on est prêt à un pourcentage de 100% moins epsilondu propre aveu du communiqué de la DGFIP.

Epsilon sur des millions de contribuables cela peut faire un nombre conséquent de contribuables devant nos Centres des Finances Publiques. Vu l'état de nos effectifs cela aura un impact non négligeable en réceptions et réclamations.

Solidaires finances publiques a déjà détecté (dans le Gard et ailleurs) de graves anomalies sur les calculs des taux de prélèvements. Malgré la possibilité de modification de taux par les contribuables, certains écarts ne pourront être corrigés car limités par le système.

Un courrier en ce sens a été envoyé à la DG par l'intermédiaire de notre syndicat et Solidaires attend les réponses à ces anomalies.

En cas de nos réponses de la part de la DG ou de réponses insatisfaisantes, notre syndicat national prendra ses responsabilités afin d'exercer son droit d'alerte à la population via les médias.

Aujourd'hui dans ce CTL, le département du Gard décide de mettre en place l'accueil personnalisé sur rendez vous au moment même où cette révolution pour la DGFIP se met en place.

Partout les centres qui ont mis en place cet APRDV seraient ravis et aucun ne souhaiterait revenir à l'organisation antérieure.

Pour autant, ils disent tous que la mise en place est complexe dans l'appréhension et la maîtrise de la nouvelle organisation pour les agents comme pour les contribuables.

Dans le débat en CHSCT à ce sujet, la direction nous a montré en exemple la CAF du Gard, mais en période campagne, cet organisme a 3 vigiles sur Nîmes et 1 en permanence toute l'année.

**La force de tous
les agents de la DGFIP**

La CAF a su mettre les moyens en informatique, en signalétique mais également en moyen humains en prenant en compte les risques d'agressions pour son personnel.

Ce ne sera évidemment pas le cas pour les SIP du département du Gard.

Proposer ce nouveau mode de réception sans avoir les premiers retours des difficultés de mise en place du PAS pour les collègues d'accueil face aux possibilités de conflit avec les contribuables non encore habitués à cette réforme.

Ces contribuables qui n'ont réellement rien compris à cette usine à gaz. Ce recouvrement individualisé ne colle pas avec une conception de l'IR français basé sur le foyer fiscal. Cette réalité a obligé à concevoir cette usine à gaz dans la nouvelle gestion du recouvrement.

Concernant la mise en place de CAP 22, le premier ministre, par sa circulaire du 24 juillet, a demandé aux préfets de région d'établir un diagnostic partagé sur l'organisation territoriale des services publics.

Concernant les missions de contrôle de lutte contre les fraudes et d'inspection, les modalités d'exercice de ces missions devront d'après le premier ministre être adaptées pour une plus grande efficacité avec l'externalisation de certains contrôles.

Il est prévu dans la circulaire que chaque préfet devra transmettre dans la deuxième quinzaine d'octobre son avis.

La question est, monsieur le président, avez-vous fait des propositions au préfet de région concernant cette circulaire et pouvons-nous en avoir connaissance.



**La force de tous
les agents de la DGFiP**